

ANNEXE I

AVIS D'ACCEPTATION RELATIVEMENT À UNE RÉCLAMATION À L'ENCONTRE DES PARTIES LACC BLOOM LAKE ET/OU DES PARTIES LACC WABUSH

Les « **Parties LACC Bloom Lake** » sont les suivantes : Les « **Parties LACC Wabush** » sont les suivantes :

Commandité Bloom Lake Limité
Quinto Mining Corporation
856839 Canada Limited
Cliffs Québec Mine de Fer ULC
Bloom Lake Railway Company Limited
Société en commandite mine de fer du Lac Bloom

Wabush Iron Co. Limited
Les Ressources Wabush Inc.
Mines Wabush
Compagnie de chemin de fer Arnaud
Wabush Lake Railway Company Limited

(Les Parties LACC Bloom Lake et les Parties LACC Wabush constituent collectivement les « **Parties LACC** »)

Renseignements à l'égard du Créancier et numéro de référence :

Nom légal du Créancier :	
Faisant affaire sous la dénomination sociale de :	
Conseiller juridique ou Représentant (le cas échéant) :	
Adresse :	
Numéro et rue (ligne 1)	
Numéro et rue (ligne 2)	
Ville	
Province / État	
Code postal / Code zip	
Pays	
Numéro de téléphone (y compris l'indicatif régional) :	
Courriel :	
À l'attention de (personne-ressource) :	
Numéro de référence	

Aux termes de l'ordonnance de la Cour supérieure du Québec pour le district de Montréal (Chambre commerciale) (la « **Cour** ») du 5 novembre 2015, telle qu'amendée le 16 novembre 2015 (telle qu'elle pourra être de nouveau amendée, modifiée, mise à jour ou complétée à l'occasion), FTI Consulting Canada Inc., en sa capacité de contrôleur des Parties LACC (le « **Contrôleur** »), vous avise par les présentes que le Contrôleur, en consultation avec les Parties LACC, a déterminé que la réclamation figurant à votre Preuve de Réclamation portant le numéro de référence indiqué ci-dessus est une Réclamation acceptée.

Nom de la Partie LACC	Monnaie (\$ CA, \$ US, etc.) [1]	Montant de la Réclamation non-garantie [2]	Montant de la Réclamation garantie [3]
Parties LACC Bloom Lake			
Cliffs Québec Mine de Fer ULC		\$	\$
Société en commandite mine de fer du Lac Bloom		\$	\$
Commandité Bloom Lake Limité		\$	\$
Quinto Mining Corporation		\$	\$
8568391 Canada Limited		\$	\$
Bloom Lake Railway Company Limited		\$	\$
Parties LACC Wabush			
Mines Wabush		\$	\$
Wabush Iron Co. Limited		\$	\$
Les Ressources Wabush Inc.		\$	\$
Compagnie de chemin de fer Arnaud		\$	\$
Wabush Lake Railway Company Limited		\$	\$

Notes :

[1] Les Réclamations libellées dans une autre monnaie que le dollar canadien ont été converties en dollars canadiens au taux de change au comptant à midi de la Banque du Canada à la Date de détermination (le 27 janvier 2015 pour les Parties LACC Bloom Lake, et le 20 mai 2015 pour les Parties LACC Wabush).

[2] Une Réclamation est dite « non-garantie » si aucun des actifs des Parties LACC n'est grevé d'une sûreté ou autrement affecté à titre de garantie.

[3] Une Réclamation est dite « garantie » si certains actifs de l'une ou l'autre des Parties LACC ont été grevés d'une sûreté ou font l'objet d'une garantie en vertu d'une disposition statutaire ou d'une entente.

Fait à _____ ce ____ jour de _____, 2015.

FTI CONSULTING CANADA INC.,
En sa capacité de Contrôleur nommé par la Cour

Par: _____

[Nom]